

Reprise de l'activité au bloc opératoire et en radiologie interventionnelle pour tout patient en période de déconfinement Covid-19

Version 2 susceptible d'évoluer en fonction des actualités

La SFAR et les Académies Nationales de Médecine et de Chirurgie recommandent un double circuit (Covid/non-Covid) lors de la reprise de l'activité chirurgicale dans les secteurs en période de déconfinement [1,2]. Or, les contraintes architecturales, de ressources humaines et matérielles ne permettent pas toujours la mise en place d'un tel circuit. Le CPias IDF a récapitulé les éléments nécessaires à la sécurisation du circuit patient que ce soit vis-à-vis du Sars-CoV2 ou des autres micro-organismes. Après analyse et prise en compte de l'ensemble des risques infectieux, le circuit patient ainsi défini et l'organisation des soins doivent permettre la prise en charge de tous les patients, quel que soit leur statut Covid, connu ou non.

Le bloc opératoire (BO) et la radiologie interventionnelle (RI) (actes 2 et 3) sont des zones définies comme à haut risque infectieux et à environnement maitrisé (ZEM) [3,4,5]. Ils correspondent à des secteurs de l'établissement de santé où la protection des professionnels de santé et des patients opérés vis-à-vis du risque infectieux est très élevée en lien avec les risques encourus.

La **protection de base** des professionnels permet en routine la prise en charge de patients porteurs de différents microorganismes, y compris des virus, dont les patients sont connus porteurs ou non lors de l'intervention (HBV, HCV, HIV, HPV...). Elle repose sur plusieurs éléments, en référence à l'arrêté du 7 janvier 1993 pour le bloc opératoire et aux décrets spécifiques à la radiologie interventionnelle [6,7,8]:

- la tenue professionnelle,
- la désinfection des mains (chirurgicale et non chirurgicale),
- l'usage d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à l'exposition à des projections de liquides biologiques (gouttelettes, sécrétions respiratoires): lunettes de protection (ou écran facial), tablier, gants, masque chirurgical IIR antiprojections,
- l'utilisation de dispositifs médicaux (DM) adaptés à la prévention des accidents d'exposition au sang et liquides biologiques (AES),
- > l'existence d'un traitement d'air en salle d'intervention et dans les secteurs annexes (stockage des DM stériles, SSPI, ...) [9],
- > le bionettoyage fréquent des locaux (début de programme, entre chaque intervention, fin de programme),
- le tri et l'élimination des déchets.

Tous ces éléments, ainsi que la maitrise de la gestion des dispositifs médicaux (non-réutilisation et élimination immédiate des matériels à UU / traitement adapté des DM réutilisables) servent également à prévenir la transmission croisée entre patients et les infections associées aux soins (gestes invasifs au BO et en RI).

Si tous ces principes de base sont respectés, alors il est tout à fait possible de prendre en charge au sein d'un même circuit des patients quel que soit leur statut (Précautions standard). Seuls quelques éléments supplémentaires (mesures, organisation) restent à intégrer, issus principalement des Précautions complémentaires, l'objectif étant d'appliquer le plus haut niveau de sécurité à tous (Cf. doc du CPias sur la prise en charge des patients Covid-19 au bloc opératoire) [10,11,12]:

- > le port d'un masque chirurgical (dit « à usage médical ») par le patient tout au long de sa prise en charge,
- > le port d'un masque FFP2 par les professionnels pour tous les actes et/ou les spécialités concernés par un risque d'aérosolisation,
- l'extubation en salle d'intervention,
- l'attente d'une cinétique de décontamination particulaire de la salle avant le bionettoyage.

Le détail des mesures et de l'organisation à mettre en œuvre figurent dans les tableaux 1 et 2 ci-après.

Un repérage des patients à risque de Covid-19 reste nécessaire :

- en amont de l'intervention (analyse bénéfice/risque et report de l'intervention pour éviter les complications),
- pour la prise en charge des patients en post-interventionnel (secteur SSPI, réanimation chirurgicale ou unité Covid +). Un arbre décisionnel proposé par le CPias IDF figure en annexe de ce document.

L'établissement de santé (ES) doit engager une réflexion pluridisciplinaire afin de décider de la mise en place et/ou du maintien ou non d'un circuit dédié Covid afin de limiter tout risque et toute perte de chance pour les patients.

Tableau 1 : Mesures à respecter par tous les PROFESSIONNELS au bloc opératoire et en radiologie interventionnelle dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (phase de déconfinement) PS = précautions standard – PC = précautions complémentaires (G : gouttelettes, C : contact) [5,13,14,15,16]

Au respect des **précautions standard** (1ère colonne) (par tous, pour tous les patients et dans tous les milieux de soins), s'ajoute celui des précautions complémentaires de type **gouttelettes** et **contact** (2ème colonne), et des **mesures spécifiques** à la période de déconfinement (3ème colonne) s'appliquant à tout patient (Covid ou non Covid), vis-à-vis notamment des aérosols créés lors de certains actes invasifs. « Par tous les professionnels » recouvre les professionnels de santé, y compris les stagiaires, les prestataires intervenant dans les soins et les visiteurs (commerciaux, laboratoires...).

	PS au bloc opératoire/en radio interventionnelle	PCG ET PCC	Période Covid-19	
Désinfection des mains	Respect des prérequis à la désinfection des mains (mains et avant- bras nus, ongles courts sans vernis ni faux-ongles) Respect strict de l'observance de la désinfection des mains par friction hydro-alcoolique (FHA) dans toutes les indications nécessaires		Rien de plus car il s'agit de	
Tenue adaptée obligatoire pour tous	Tenue (tunique + pantalon), au mieux en non-tissé à UU, à changer dès que souillée	l'application des précautions standard		
à l'entrée dans le secteur (tenue de base)	Cagoule Sabots lavables, dédiés au secteur Masque chirurgical (dit « à usage médical ») de niveau II minimum			
Port des EPI en supplément de la tenue de base :				
- Masque adapté au type de risque infectieux	En cas de risque d'exposition du visage à des projections de liquide biologique – Masque chirurgical (dit « à usage médical ») type IIR anti-projections			
- Protection oculaire	En cas de risque d'exposition des muqueuses à des projections de liquide biologique – Lunettes de protection/visière/écran facial ou masque IIR à visière	Port d'un FFP2* pour tout acte invasif générateur d'aérosol** + lunettes de protection/visière		
- Tablier (ou surblouse imperméable) à UU	En cas de risque d'exposition de la tenue à des projections de liquide biologique		Rien de plus car il s'agit de	
- Gants à UU	A mettre en dernier, uniquement en cas de risque de contact ou d'exposition des mains à des projections de liquide biologique ou en cas de lésions cutanées (FHA avant enfilage et au retrait des gants)		l'application des précautions standard	

^{*}Le port du masque FFP2 (sans soupape expiratoire) nécessite un fit-check systématique au moment de la pose

^{**}Actes invasifs générateurs d'aérosols : **intubation/extubation**, retrait des masques laryngés (dispositif supraglottique), aspirations, fibroscopie bronchique/nasopharyngée, laryngoscopie, oxygénothérapie, trachéotomie ou actes chirurgicaux à risque/spécialités tête-cou (OPH, ORL, neurochirurgie, chirurgies stomatologiques, maxillo-faciale, pulmonaire (cardio-thoracique) ou au niveau digestif (avec ouverture du tube digestif) ou de situations à risque d'extubation accidentelle (décubitus ventral...) ou actes de ventilation non invasive

Tableau 2 : Prise en charge des PATIENTS aux différents temps opératoires dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (phase de déconfinement) : organisation et circuit patient PS = précautions standard – PC = précautions complémentaires (G : gouttelettes, C : contact) [1,5,9,14,17,18,19,20]

PRE-OPERATOIRE	Précautions et organisation standard	PCG ET PCC	Période Covid-19
ORGANISATION (ordonnancement du programme opératoire)	Planifier et organiser les ressources humaines suffisantes pour fluidifier le parcours des patients (service/bloc/service) Limiter toute zone d'attente Maintenir la ventilation et la surpression habituelles des salles d'intervention (ZEM*) Lister et anticiper de façon optimale les besoins en matériels et produits pour chaque intervention : prévoir tout ce qui est indispensable mais se limiter au minimum requis Respecter les procédures et les traçabilités d'ouverture de salle (anesthésie, chirurgie, interventionnel) Appliquer la check-list « Sécurité du patient au bloc opératoire », et « Sécurité du patient en radiologie interventionnelle» Assurer les différentes traçabilités en terme de statut infectieux du patient (ATNC, Covid), des actes et des pratiques (identification des intervenants, PCO, ATBP, DM, DMI, bionettoyage)		Rien de plus car il s'agit d'appliquer les principes de base du fonctionnement des blocs opératoires et de la radiologie interventionnelle Concernant les ALR, la consultation préanesthésique, la téléconsultation, la gestion des médicaments, les indications chirurgicales : cf. document SFAR [1]
CIRCUIT PATIENT	Port du masque chirurgical pour tout patient présentant des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration	Evaluation bénéfice/risque de l'intervention si patient symptomatique Chambre individuelle si possible ou regroupement si même microorganisme Port du masque dès la sortie de la chambre	En plus : report de l'intervention après évaluation du bénéfice/risque, sans perte de chance pour le patient, en cas d'identification d'un risque de Covid-19 (Cf. arbre décisionnel en annexe) Chambre individuelle : cf. document SF2H [21] Port du masque dès l'entrée et pour tout déplacement/transfert dans l'établissement

*ZEM = zone à environnement maitrisé

PER-OPERATOIRE	Précautions et organisation standard	PCG ET PCC	Période Covid-19
ORGANISATION	Respect des règles d'hygiène et d'asepsie		
Mesures générales	Limitation au strict nécessaire en salle pour chaque intervention : - du nombre de professionnels - du nombre de matériels et équipements (ZEM*)		Rien de plus car il s'agit d'appliquer les principes de base du fonctionnement des blocs opératoires et de la radiologie interventionnelle
	Protection et maintien des performances du système de traitement d'air (ZEM*) : - Maintenir les portes fermées - Limiter les allées et venues - Eviter les mouvements inutiles pouvant modifier le flux d'air		
Anesthésie	Respirateurs : - filtre « patient », ECH-F/HMEF, hydrophobe, antibactérien et antiviral sur la pièce en Y, à changer entre chaque patient - circuit externe à changer selon procédure et dès que souillé		Respirateurs : rien de plus car un filtre « patient » de bonne qualité à haute efficacité de filtration et changé proprement, après chaque patient, protège le circuit extérieur et donc la machine
	Système d'aspiration endotrachéale en circuit clos à privilégier		Système d'aspiration endotrachéale en circuit clos requis
Chirurgie	Lors de l'utilisation de lasers : prévoir des dispositifs permettant de limiter l'exposition à un aérosol pouvant comporter des particules virales (masque FFP2, aspirateurs)		Si coelioscopie : aspiration du gaz en cours d'intervention et avant retrait des trocarts
CIRCUIT PATIENT		Si ALR : port du masque chirur	gical (dit « à usage médical »)

^{*}ZEM = zone à environnement maitrisé

POST-OPERATOIRE	Précautions et organisation standard	PCG ET PCC	Période Covid-19
ORGANISATION Gestion de l'environnement (EPI adaptés)	Check-list de fermeture de salle (traçabilité) Quel que soit le lieu d'hébergement, prévenir l'unité d'accueil (SSPI/Réanimation chirurgicale)	Extubation en salle d'opération ou d'intervention (les éventuels aérosols produits lors des manœuvres respiratoires à risque sont éliminés par le traitement d'air de la salle)	
	<u>Déchets</u> : tri à la source et élimination selon la filière (DMA/DASRI) <u>Linge</u> : de préférence à UU, évacuation à la source dans un sac adapté et selon la filière habituelle		Rien de plus car il s'agit de l'application des précautions standard
	Bionettoyage: il ne doit pas débuter avant la sortie du patient de la salle d'intervention. Le temps de « repos » entre deux interventions tient compte de la cinétique habituelle d'élimination particulaire (selon la classe ISO de la salle et les spécificités techniques de la CTA**)	Temps de latence de 2 CF d'aérosol	o* après extubation ou dernier acte générateur
	Usage d'un produit détergent-désinfectant (1 temps)		Produit virucide (norme NF EN 14476 - activité sur virus de la Vaccine en 5 minutes maximum) Utilisation privilégiée de lingettes et bandeaux à UU
Gestion des dispositifs médicaux	<u>DM critiques</u> (haut risque infectieux) : UU stérile ou stérilisation, à défaut désinfection de haut niveau <u>DM semi-critiques</u> (risque médian) : désinfection de niveau intermédiaire		
	<u>DM non-critiques</u> (risque bas) : désinfection de bas niveau Procédures auxquelles s'ajoutent les spécificités de traitement ou de séquestration liées au statut MCJ du patient		Produit virucide pour dispositifs médicaux non critiques (sans contact ou contact peau saine)
CIRCUIT PATIENT			Sortie de salle d'opération/d'intervention Les deux types de circuits possibles sont décrits dans l'arbre décisionnel en annexe: - soit SSPI puis unité conventionnelle - soit réanimation chirurgicale puis unité Covid + ou unité Covid + directement (pas de passage en SSPI) Si patient transféré en SSPI après extubation en salle d'opération/d'intervention: lits de patients espacés de 2 mètres avec protections physiques nettoyables

		et désinfectables (cloison amovible ou paravent haut)
Port du masque chirurgical pour tout patient présentant des	Maintien du masque chirurgical (dit « à usage médical ») si ALR	
symptômes respiratoires de type toux ou expectoration	Port du masque chirurgica	Il (dit « à usage médical ») de type IIR si extubation

^{*}CP = cinétique de décontamination particulaire (2 CP = traitement qui permet un renouvellement de l'air à 100%) **CTA = centrale de traitement de l'air

Rédacteurs

Caroline DANIEL et Delphine VERJAT- TRANNOY (co-pilotes du programme « Spicmi Prévention »)

Avec l'aide du Dr. Elise SERINGE (arbre décisionnel en annexe), de Françoise MOREAU-BAUMER et de Laetitia FONT-DUBARRY

Relecteurs

- Equipe Covid-19 du CPias IDF
- Membres du groupe de travail « Spicmi Prévention» :
 - o Rita Alawwa (cadre de santé hygiéniste, CPias Hauts-de-France, Lille)
 - Sylvie Chassy (infirmière en hygiène hospitalière, CPias Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon)
 - Laetitia Font-Dubarry (Ibode hygiéniste, Clinique du Parc, Lyon)
 - o Françoise Moreau-Baumer (Ibode, Hôpital Bichat, Paris)
 - Nathalie Osinski (cadre supérieur de santé Ibode, EOH, Hôpital La Pitié-Salpètrière, Paris)
 - Najet Ourdjini (infirmière hygiéniste, Institut Gustave Roussy, CLIN/EOH, Villejuif)
 - Régine Pierre (cadre de santé, bloc opératoire/anesthésie/endoscopie, CH du Haut-Bugey)
- Dr Patrice Baillet (chirurgien viscéral et digestif, Clinique du Parisis, Cormeilles en Parisis)

Références

- 1. **SFAR** Préconisations pour l'adaptation de l'offre de soins en anesthésie-réanimation dans le contexte de pandémie de COVID-19 en association avec les sociétés : ADARPEF, CARO et SFR (version mai 2020)
- 2. **ANM et ANC** Communiqué commun de l'Académie nationale de Médecine et de l'Académie nationale de Chirurgie La reprise des activités chirurgicales : une urgence sanitaire et une contribution à la reprise économique (15 mai 2020)
- 3. **JOFFRE F.** pour le groupe Société française de Radiologie Fédération de radiologie interventionnelle. Présentation de la Radiologie interventionnelle en France en 2010. J Radiol 2011; 92: 623-631
- 4. MALAVAUD S., JOFFRE F, AURIOL J, DARRES S. Préconisations d'hygiène en radiologie interventionnelle. Hygiènes 2012; XX: 297-305
- 5. SF2H Qualité de l'air au bloc opératoire et autres secteurs interventionnels (mai 2015)
- 6. **Arrêté du 7 janvier 1993** relatif aux caractéristiques du secteur opératoire mentionné à l'article D. 712-31 du code de la santé publique pour les structures pratiquant l'anesthésie ou la chirurgie ambulatoire visées à l'article R. 712-2-1 (b), de ce même code
- 7. **Arrêté du 3 juillet 2012** limitant la pratique de l'acte de pose de bioprothèses valvulaires aortiques par voie artérielle transcutanée ou par voie transapicale à certains établissements de santé en application des dispositions de l'article L.1151-1 du code de la santé publique
- 8. **Décret n°2007-367 du 19 mars 2007** relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie
- 9. SF2H La qualité de l'air au bloc opératoire (octobre 2004)
- 10. CPias Ile-de-France Prise en charge chirurgicale et anesthésique d'un patient suspect ou confirmé de Covid-19 au bloc opératoire V1 (9 avril 2020)
- 11. SFAR/SFED Evaluation du risque COVID-19 et impact sur la prise en charge en endoscopie digestive (mai 2020)
- 12. **SFR/FRI** Activité de Radiologie Interventionnelle en phase d'épidémie COVID-19 + -- Recommandations de la Fédération de Radiologie Interventionnelle pour la Société Française de radiologie (FRI-SFR) –
- 13. SF2H Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : Air ou Gouttelettes (mars 2013)
- 14. **SF2H** Actualisations des précautions standard (juin 2017)
- 15. SF2H Surveiller et prévenir les infections associées aux soins (septembre 2010)
- 16. SF2H Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact (avril 2009)

- 17. SF2H Gestion pré-opératoire du risque infectieux (mars 2004)
- 18. HCSP—Avis relatif à la réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2 par la ventilation et à la gestion des effluents des patients COVID-19 (17 mars 2020)
- 19. HAS—CHECK-LISTS « Sécurité du patient au bloc opératoire » (Version 2018), « Sécurité du patient en radiologie interventionnelle » (version 2011-01), « Sécurité du patient en endoscopie digestive » (version 2013)
- 20. **Instruction N°DGS/R13/2011/449 du 1**er **décembre 2011** relative à l'actualisation des recommandations visant à réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels lors des actes invasifs
- 21. **SF2H** Recommandations de la SF2H relatives à l'organisation du parcours des patients, à la protection des patients et des personnels à l'heure du déconfinement et de la reprise de l'activité médico-chirurgicale non COVID-19 en milieu de soins (version 12 mai 2020 révisé